



Contestation avertissement

Par **nanou1416**, le **21/01/2009 à 15:36**

bonjourrrnVoici la petite historernVendredi j'ai assisté à une altercation provoqué par Mr X contre Mr Y. Voyant l'histoire s'envenimer j'ai séparé Mr x et Mr y et Mr X est tombé par terre (sans blessures). Cette personne a appelé la police et a déposé une rmain courante. Aujourd'hui Mr Y et moi même avons reçu un avertissement, de plus il a enregistrer une de nos conversations sans mon accord. Ceci est il juste? rnet comment je peux me défendre sachant que je n'ai pas signé l'avertissement.rnMerci

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2009 à 04:05**

Bonjourrrnun avertissement reçu??? Vous voulez dire une convocation préalable a sanction. A défaut l'avertissement n'a pas de valeur légale sauf présence de l'employeur au moment des faits.rnrnDans l'attente de lire les justifications invoquées dans le courrier.

Par **nanou1416**, le **23/01/2009 à 07:04**

Bonjourrrnmerci de votre réponserrrnLe patron a convoqué les intéressé. Par contre l'avertissement n'a pas été envoyé par courrier il a été remis en main propre

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2009 à 07:03**

La forme est donc légale
maintenant reste à connaître le fond.
Qu'est il reproché?
Il faut savoir qu'un avertissement est un rappel officiel des règles en vigueur dans l'entreprise. Il s'agit d'une sanction mineure. Il est faux de penser que 3 avertissements donne de droit la possibilité à l'employeur de licencier un employé. Il est important de s'attacher à la cause, à leur connectivité et au temps écoulé entre les avertissements.
Restant à votre disposition.